

L'Officialité de Liège à l'époque moderne : un acteur politique et judiciaire méconnu

Cette communication a pour objectif de présenter les premiers résultats de ma recherche doctorale entamée en octobre 2025 sur l'Officialité de Liège. Plus précisément, ma réflexion se concentre sur le rôle politique de cette institution judiciaire, ainsi que son ancrage dans le maillage institutionnel moderne, tant au niveau local que supralocal (Empire et Papauté). À la croisée de l'histoire des institutions et l'histoire de la justice, ma proposition de communication s'attache à déconstruire le topos du déclin des justices ecclésiastiques à l'époque moderne. Mes premiers résultats révèlent une institution dont l'influence dépasse le cadre strictement ecclésiastique, et invitent à repenser la place de la justice ecclésiastique dans l'histoire de la justice et des institutions modernes.

Plus précisément, cette communication reviendra sur la dissonance entre les compétences théoriques et pratiques de l'institution. Au-delà des compétences traditionnellement attribuées aux officialités, l'Official de Liège, en raison de la double juridiction du prince-évêque, revendique également une juridiction séculière ordinaire, se plaçant dès lors comme concurrent direct de la justice temporelle. Cette revendication de l'official nourrit de vives querelles entre la noblesse et le clergé, qui se cristallisent lors des débats soutenus aux journées d'États, assemblées pluriannuelles réunissant le chapitre cathédral, la noblesse, et les bourgeois des villes. Cette tension révèle une institution qui, tout en restant ancrée dans le cadre ecclésiastique, intervient dans des domaines variés, notamment au civil, et se révèle être un organe de gouvernance pour le prince. Ce décalage interroge la porosité entre les sphères religieuse et civile, et souligne la plasticité des institutions judiciaires à l'époque moderne.